

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 44

Artikel: Affreux
Autor: Chardon, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNEABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

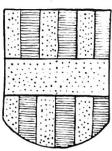
ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



Lire en 2me alinéa des Armoiries communales : *point ne descendrai et non pointure descendrai*, ce qui ne signifie rien.

A l'alinéa *Vufflens-le-Château*, la vignette n'est pas celle qui convient, mais celle que nous publions aujourd'hui.

A la rédaction du *Conteur vaudois*,
Lausanne.

Dans son dernier numéro, le *Conteur* a décrit les armoiries que la commune de Saint-Georges s'est attribuée en 1920. Sur le fond rouge de l'écu se détache un chevalier (saint Georges) d'or armé d'une lance et terrassant le démon représenté sous les traits d'un dragon.

A ce propos, il est intéressant de constater que bien avant l'invention de ces armoiries l'auberge communale de Saint-Georges porte pour enseigne *Au cavalier*. Cette dernière, suspendue en potence, a été restaurée il y a quelques années et consiste en une figurine représentant un soldat de l'époque napoléonienne monté sur un cheval blanc.

S'agit-il ici d'une réminiscence des guerres du siècle passé, ou sommes-nous en présence d'une déformation de la légende concernant le saint qui a donné son nom à la localité ? Nous ne savons. Cette question pourrait être résolue si l'on connaissait le nom de l'enseigne de la même auberge sous le régime bernois. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de l'indiquer.

F.-Raoul Campiche, archiviste.



LA DZENELHIE DEPLLEMAIE

SE pas se fâi a zu, du que lo mondo le fè, onna fenna que fasâi asseimblant dé mi amâ son hommo que la Jeannette à Tserpenâ. L'amâve tant qu'en étai tota cur, que desâi. Ora, è-te bin veré ? Vo sède : bragâ et teni tant dou. Quant vayâi onna vesena, manquâve jamé de lâi dere :

— L'ameri mi sobra mè mimo que de vère verî lè get à mon potûro Tserpenâ !

Et l'étai ti lè dzo lo mimo refredon que, po fini, son hommo l'a voliu vère se cein étai bin veré. Adan, po l'eprovâ, ie va ein dèvesâ avoué quaque z'amî et avoué on mâidzo que bêvessâi dâi coup quartetta avoué li, et eintre ti l'ant fabrequâ onn' einguienna que n'étai pas pequâi dâi vè, Vaité :

On matin, Tserpenâ dit dinse à sa fenna :

— Jeannette, sù rido mau bin, vouâ. Tot mè rompt et mè trosse, lo sellio mè fâ mau.

Pû pas mè lèva. Tè faut allâ queri lo mâidzo. Lo mâidzo vint dan, l'accute lo malâdo que fasâi dâi djeint à reindre l'âma, lâi cheint la veinne, breinne la tita et fâ dinse :

— Voutron hommo l'è rido mau. On sâ pas cein que pâo arrevâ !

— Mâ, mâ, è-te possiblio ? que repond la fenna ein segotteint. Mon hommo que l'âma tant ! Bailleri tot mon sang por li ! Que lo bon Dieu lo preinge et que mè lo laissâ !

La vèpra, lè z'ami sant venu vère lo malâdo ; lo mâidzo revint assebin et apri ie dit dinse pè la cousena, ein catson à la Jeanette :

— Ma pourâ fenna, votron hommo n'en a pas po grand temps. Vo faut vo fêre onna raison.

O mon Dieu ! preinde mè ! Iameri mî mourî ceint iâdzo que de vère parti mon Tserpenâ, desâi la fenna.

Et lo mâidzo repondâi :

— La moo l'è oqî que l'arreve ti lè dzo. L'è vussa passâ bin dâi iâdzo. N'è pas bin èpouâirâosa. Se vo voliâi la vère bin adrâi, betâ pi clliâo lenette. Lè dâi lenette fête tot espot po vère la moo arrevâ. Vo voliâi prâo la recougnâtre : quand l'entre dein on ottô, sè desswe ein dzenehlie dépllemâiè. Allâ pi vo tseâ vè lo pi dâo lhi à votron Tserpenâ. Quand la dzenehlie dépllemâiè eintrera dein lo pâilo, lè la moo que vint lo preindre.

Et la fenna bete lè lenette su sè get ein tschurleint :

— Se pouâvo pi mourî por tè, mon pour' hommo ! Mon Dieu, preinde-mè ! excêtra.

La Jeannette avoué sè lenette va retrôvâ lo malâdo. Tandu ci teimps, lè z'ami l'avant dépllemâiè onna dzenehlie viveinta et l'avant accouliâi dein lo pâilo pè la fenîtra. La fenna l'étai setaiâ èo pi dâo lhi ein deseint : « Mon Dieu ! preinde mè, mè mîmo ! » et tota la reisse.

Mâ tôt d'on coup, ie vâi la dzenehlie dépllemâiè rôuda pè lo pâilo. Quinta pouâire ! mè z'ami de Mordze ! Avoué cein que la bite dépllemâiè fasâi ètai de veni vè la dama. Adan, sti coup, la Jeannette, que sè crayâi que l'étai la moo, sè lâive tota drâifa su sè duve piaute en breinneint lè doû bré et ein faseint :

— Prrout ! va-t'ein, dzenehlie, de vers mè. N'è pas mè que su malada, l'è mon hommo !...

Adan, l'hommo châote fro dâo lhi et lâi fâ :

— Ah ! l'è dinse que te vâo mourî por mè ! Eh bin ! sti coup... te porrâ tsandzî de reisse !

Marc à Louis.

Une bonne recette. — Je vois par vos certificats que vous êtes une honnête fille. Mais êtes-vous bonne cuisinière ?

— Oh ! oui, Madame.

— Et quel est le plat que vous faites le mieux ?

— C'est la compote de pommes froides.

— Ah ! Et comment la faites-vous ?

— Je prends d'abord de la compote de pommes chaude, et puis... je la laisse refroidir !

Mot d'enfant. — Maman, quand est-ce que je suis née ?

— A minuit.

— Oh ! maman, j'espére que je ne t'ai pas réveillée...

AFFREUX

BN me promenant le long du lac, je vis deux femmes conduisant un petit garçon par la main, s'arrêter devant le radier coupant le quai à angle droit. Instinctivement, pour les observer, je m'arrêtai à quelques pas.

Etait-ce instinct ou pressentiment ? Le pressentiment implique réflexion ; tandis que l'instinct, à ce que prétendent les savants versés en ces matières abstruses, n'est ni plus ni moins qu'un réflexe. Au fond, peu importe ; passons ! Le fait est qu'à la vue de ces deux personnes et de ce marmot, je m'arrêtai perplexe, soupçonneux. Leur allure était singulière, inquiète. Leurs vêtements quelconques. Elles me tournaient le dos ; je ne pouvais préjuger leurs actes, leur caractère, à l'expression de leur visage qui m'échappait. Le marmot était drôlement fagoté. Dans sa casaque brune, il apparaissait aussi large que haut, pareil à un pot pânsu, sans poignée. A peine apercevait-on un bout de jambe et ses pieds qui trottinaient.

Sur le radier, jeté en travers, un mât allait du haut en bas, trempant dans l'eau d'à peu près deux mètres ; un de ces grands mâts épais étroits, qui servent de chemin aux bateliers pour décharger les barques. Ces deux femmes plantèrent le marmot tout au haut de ce petit chemin et, chacune d'un côté, se mirent à le faire courir, comme pour l'amuser. Entraîné par la pente, il trottinait de plus en plus vite et je voyais l'instant, très prochain, où il ne manquerait pas de s'étaler, s'il n'était retenu. Au lieu de le retenir, à l'approche de l'eau elles le lâchèrent simultanément et restèrent immobiles, dans l'attente insensée de l'inévitable... Et je restais cloué au sol, la gorge serrée, figé, muet... Le marmot fit encore quelques pas cahotants, trébucha dans l'eau et plongea... Les deux femmes poussèrent un cri... se retournèrent et, le visage caché dans les mains, s'enfuirent.

Allaient-elles chercher du secours ? crier à l'aide ?

D'habitude, quand un être vivant tombe à l'eau, s'il ne sait pas nager, du moins il se débat, gigote, surnage quelques secondes. Cette fois, rien de pareil. Emporté par son élan, je vis avec effroi le pauvre glissant, la tête en bas, sur la pente du radier, sans un cri, sans un geste, sans un effort de salut ; puis s'enfoncer comme si sa casaque eût été de plomb !

Sous une réaction soudaine, cinglante, vrai coup de fouet mes pieds frémissons me précipitèrent à son secours. Sans prendre plus garde à ce bain froid, très froid, qu'aux mousses lacustres rendant le pavé du radier glissant et dangereux à l'extrême, j'attrapai le marmot inerte, sous plus d'un mètre d'eau. Je voulus le sortir, le prendre dans mes bras, impossible ! Je ne pouvais me tenir debout, le sol se dérobait sous moi, je pataugeai désespérément et tombai à genoux, de l'eau jusqu'aux épaules. Enfin, je réussis à m'agripper au bout du mât, à mettre le pied dessus, à sortir de

l'eau, tirant à moi le pauvret par le bas de sa casaque.

L'infortuné ne donnait plus signe de vie. Je l'étendis sur le sol et mes doigts fébriles commencèrent à le débuttonner. Malgré son visage de noyé, livide, il était charmant, ce blondin. J'ouvris sa casaque... Horreur !... elle était bourrée de cailloux ! Je n'en croyais pas mes yeux. Les manches attachées aux poignets, étaient pareillement pleines de cailloux. On avait voulu le noyer comme un chat. N'osant lui mettre une pierre au cou, on l'en avait habillé. Evidemment, une de ces mégères était la mère, un monstre ! Et je m'éveillai...

— Affreux ! dis-je tout haut, les yeux écarquillés dans la nuit.

— Qu'est-ce que tu dis ? ânonna ma femme, dérangée dans son sommeil.

— Rien, rien du tout. Tranquillise-toi, dors, mignonne !

Gentiment, elle se rendormit.

Affreux ! n'est-ce pas, ces incursions dans l'Au-delà ?

Et comme on a raison de les nommer cauchemar !

Henry Chardon.

DANS LA HAUTE-BROYE

GUAND on quitte Moudon, la bonne ville qui garde, avec fierté, ses remparts, sa tour carrée et la vieille maison où siégeaient les Etats de Vaud sous la présidence du bailli savoyard, on pénètre dans un petit pays bleu et vert — un pays agreste et frais, tout en douceur et en demi-teintes. C'est la Haute-Broye.

La route monte, elle gravit des collines à base de molasse et pénètre dans de belles prairies. Une croix de granit : terre catholique ! Les cloches sonnent plusieurs fois par jour.

Ce pays a quelque chose d'intime et de reposant. C'est un plateau onduleux portant une succession de collines aux perspectives fuyantes, de crêtes parallèles courant vers le nord et encadrant des vallons herbeux ou boisés, tantôt riants, tantôt sévères. Les lointains sont bleus, d'un bleu diffus où tout s'estompe sans se voiler tout à fait, où, pour mieux caresser le regard, les lignes et les couleurs se fondent en nuances. Pays de douceur et de lumière, semé partout de grosses fermes et de clochers blancs.

Toutes ces petites rivières qui coulent au fond des vallons s'en vont vers la Broye. Sont-elles vaudoises ? Sont-elles fribourgeoises ? On ne saurait le dire, car la frontière fictive passe et repasse à travers ce pays bigarré qui, cependant, forme un tout, à cause de cette belle vallée de la Broye — trait d'union lumineux entre les deux cantons.

Autrefois le Pays de Vaud s'étendait jusqu'au Moléson dont la masse imposante ferme l'horizon du côté de l'est. Le hasard des conquêtes et les dissensions religieuses l'ont déchiré. Mais l'unité est revenue par l'union des deux cantons à la patrie commune.

Au pied des falaises de molasse, la Broye coule lentement. En ce mois d'août, brûlant et desséché, elle laisse apercevoir de nombreux bancs de sable et de grosses pierres où les algues ont séché depuis longtemps. Elle va, d'une allure lente, pleine d'hésitation et de retours sur elle-même. Quoiqu'il n'y ait pas, ici, de rochers escarpés, de gorges sauvages et de pentes neigeuses, le paysage ne manque pas de pittoresque et de grandeur. Les cours d'eau serpentent sous le sapin et sous le hêtre, formant des cluses ignorées des passants, que n'ont pas d'autres pays où se pressent les touristes.

Dans les vallons, sur les plateaux, enfouis dans les replis du terrain ou émergeant au sommet des crêtes, les villages apparaissent. Gros villages groupés autour d'un clocher d'église, hameaux perdus dans une combe ou vastes fermes semées à la lisière d'un bois. Vers l'ouest, par delà les collines du Gros de Vaud, la muraille grise du Jura ferme l'horizon. On reconnaît, à l'œil nu, le sommet chauve du Suchet, ainsi que la longue chaîne des Aiguilles de Baulmes qui s'infléchit vers la trouée de Covatannaz. C'est toute notre terre romande qui s'étale devant nous, et surtout cette douce patrie vaudoise, si chère à nos yeux comme à notre cœur.

* * *

La Haute-Broye est une terre féodale. Au-dessus de ses forêts et de ses prairies où, durant l'automne on entend le concert lointain des sonnailles innombrables ; au-dessus des reflets d'or des moissons mûres, se dresse la petite ville de Rue, perchée sur une motte rocheuse, au centre de ce petit pays.

La route fait une courbe gracieuse pour gravir la pente et brusquement la petite ville apparaît. Une seule rue, en contre-bas de la pente, avec de petites maisons dont plusieurs ont conservé le cachet moyenâgeux, une belle église avec son cimetière et, dominant tout cela, le château. Du haut de son rocher, il semble écraser toute la contrée de sa masse puissante. Une jolie avenue conduit à la poterne. Hautes murailles, remparts, fossés, murs d'enceinte, cour intérieure, rien ne manque à ce vieux donjon.

Dans la cour, il y a du fin gravier et, au milieu d'une pelouse, des massifs de bégonias. Des enfants jouent. A ma demande, une fillette de douze ans à peine, veut bien nous faire visiter le donjon. Elle nous précède, gracieuse et légère, dans le sombre escalier, ouvre les portes des salles d'armes, nous introduit dans la chambre de la comtesse et donne, avec beaucoup d'aisance, toutes les explications désirables. A travers les jalousies nous distinguons mieux ce pays, riche de ses forêts, de sa verdure et de ses beaux villages d'où la fumée monte dans l'air calme. Au loin, les Alpes de Gruyère, puis des sommets neigeux, forment le cadre idéal de ce tableau magnifique.

Rue a conservé l'aspect d'un bourg féodal. On sent que, durant des siècles, toute la vie de la petite cité fut concentrée dans le château. Les façades des maisons ont encore des petites fenêtres carrées de l'ancien temps, et plusieurs sont jumelles. Il y a parfois un balcon fleuri et une terrasse ombragée. Des raccourcis en escalier conduisent à l'église puis au château où il faut aller pour évoquer le passé de cette petite ville héroïque. Ensuite, la route monte vers Ursy et conduit à Romont, la cité étalée sur sa haute colline et flanquée de ses deux tours.

* * *

Dans la Haute-Broye, il n'y a pas que les croix de granit qui marquent le changement de pays, il y a aussi les fermes. Si quelque chose peut rendre sensible le passage d'un canton à l'autre, c'est bien l'aspect des fermes.

Sur la terre vaudoise, elles sont superbes : grands toits rouges, granges à pont et carrés de fleurs sous les fenêtres. Mais elles tendent toujours plus à disparaître. Maintenant, le paysan du Jorat ou de la Broye construit plus volontiers une maison coquette aux murs blancs, au toit brun et aux volets verts — une maison sans grange et sans dépendances. Celles-ci sont un peu en retrait, comme il convient, avec le tas de fumier, la fosse à purin, la basse-cour et les étables.

Tout autre est la ferme fribourgeoise. Plus traditionnaliste que le Vaudois, le paysan des environs de Rue demeure fidèle à cette rustique habitation dont l'immense toit semble abriter tout un monde. Assise sur de solides fondements en maçonnerie, sa demeure se distingue par la puissante charpente de la grange où l'on accède, comme chez nous, par un pont en pente raide. Au levant, voici l'appartement qui oppose aux intempéries une haute paroi de bois couverte de lamelles de sapin imbriquées. Quand cette façade est en maçonnerie, on la recouvre alors de bonnes tuiles, entre lesquelles on aperçoit les petites fenêtres, pareilles à des lucarnes. Sous le large auvent, que de choses sont entassées pêle-mêle et, devant les croisées — tamisant les rayons du soleil ou retenant la poussière — il y a des corbeilles de géraniums couleur de feu.

Contre les parois de la grange, les tas de bois sont empilés — bois de feu ou longues bûches servant à chauffer le four à pain. Dans la « remise », derrière l'étable, ici et là, jetés au hasard, harnais, faucheuses, chars à échelles, traîneaux et outils aratoires voisinent dans un pittoresque tohu-bohu. Car le paysan de la Haute-Broye se suffit à lui-même. Il répare sa maison, prépare ses manches d'outils, cuît son pain et fait boucherie. Dans le jardin, bien cultivé, il a installé son rucher, et c'est lui également qui a capté la source alimentant sa fontaine.

* * *

Quand on quitte ce petit pays accueillant, débonnaire et bon enfant, on gagne les hauteurs de Vucherens d'où l'on aperçoit, de nouveau, la vallée de la Broye. Entre ses digues, la rivière s'en

va vers le nord, accompagnée de hautes collines boisées au pied desquelles les paysans fauchent leurs regains. Belle vallée qui possède les murailles crénelées de Moudon, puis des villes, des villages et des centaines de fermes posées là, au bord de la rivière ou au milieu des prairies, comme de jeunes vaches couchées dans un pâturage.

Au loin, sous le ciel lumineux, c'est encore le pays, le bon pays de Vaud, chevaleresque et champêtre avec, au centre, la ville de Payerne où l'on évoque le sourire aimable et indulgent de la reine filandière. Plus loin encore, la Broye, laissant à sa droite Avenches et ses ruines antiques, va enfin se jeter dans le lac de Morat dont le clair miroir refléchit un ciel pâle.

Les petites collines, qui marquent la frontière des races et des langues, forment une chaîne le long du lac, comme des fillettes qui tournent autour de la fontaine en se donnant la main.

Un peu à l'écart, le Vully ressemble à un gros chien somnolent, couché sur le seuil d'une vieille ferme bernoise.

Jean des Sapins.

A la guerre comme à la guerre. — Quelques soldats du landsturm qui avaient ce jour-là, passé leur dernière inspection, s'apprêtaient à rentrer dans leurs pénates, dit le « Journal d'Yverdon ». Le capitaine, un brave homme, les invite à sa cave pour déguster quelques vieilles bouteilles, afin de fêter dignement ce jour.

Adressant la parole à ses hôtes : il leur dit d'un air bonnasse :

— ...Et puis, vous savez, faut pas vous gêner, il y en a assez ! Attaquez-moi ces flacons comme si c'était l'ennemi. »

Au bout d'une heure, tandis que chacun était sur le point de se retirer, il surprend l'un de ses hommes en train d'enfoncer une bouteille dans son sac à pain.

— Dites-voir, Pattuz ! que faites-vous là ?

— Ben, mon capitaine, à la guerre, les ceusses qu'on ne peut pas tuer, on les fait prisonniers, pardи!

IL Y A CENT ANS

Régence. — La régence du hameau de Cour, rième Lausanne, étant vacante, les prétendantes sont invitées à se faire inscrire chez M. le pasteur Chavannes-Porta, avant le jour de l'examen, qui aura lieu le mercredi 17 novembre prochain, à 9 heures du matin, dans une des salles de la Maison-de-Ville. Les fonctions sont celles des écoles primaires. Le traitement est de 212 fr. par an et une toise de bois de sapin rendue devant le logement, à charge pour la régente de chauffer la chambre d'école qu'elle doit fournir, ainsi que son logement, et comme cette chambre et ce logement sont actuellement déterminés, il est fait une retenue de 4 louis par an sur les sus-dits 212 francs pour le loyer. Il ne sera point accordé de journées aux aspirantes.

Musique. — La Société de musique de Lausanne a l'honneur d'informer le public que le vendredi 12 novembre elle exécutera dans le temple de St-François un concert spirituel, au profit des pauvres. Le prix des billets d'entrée est de 11 batz, compris un programme. On pourra s'en procurer au magasin de M. Hoffmann, rue de Bourg, au magasin de M. Corbaz, librairie, Cité-Dévant. Le concert commencera à 5 heures, les portes du temple seront ouvertes à 4 heures.

Biscône. — Il y avait, il y a cent ans, à Lausanne, un Conseil de santé très prévoyant. Qu'on en juge plutôt :

Le Conseil de santé ayant acquis la certitude que des fabricans de biscône et des confiseurs emploient souvent des compositions mal-faisantes, pour donner à leurs bonbons une couleur plus vive et brillante, ou pour les ornner de peintures, exhorte sérieusement le public à n'user d'autres bonbons et biscônes que ceux qui n'ont aucune peinture, ou dont la couleur est celle qu'ils doivent avoir par la nature de leur composition, sans être plus vive et plus brillante. On doit surtout se méfier de la couleur jaune qui est souvent faite avec une gomme qui fait vomir, et de la verte dans